

Site web: [www.ecoetfinances.com](http://www.ecoetfinances.com)

Prix: 300F cfa

Journaux des entrepreneurs

# ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



## INDICE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES HORS PÉTROLE EXPORTÉES PAR LES PAYS DE L'UEMOA

# Hausse de 24,9% au deuxième trimestre 2024



Page 3

### BRVM

Hausse de 70 milliards FCFA de la capitalisation du marché des obligations en fin octobre 2024 P.4



### PLATEFORME NUMÉRIQUE SYDONIA WORLD

L'immatriculation des Véhicules désormais digitalisée P.2



### PLF 2025

Le budget d'investissement dédié à l'agriculture en légère hausse par rapport à 2024 P.6

**OTR**  
HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE VEHICULES D'OCCASION

Lundi à vendredi : 07h30 à 17h30  
Samedi : 08h00 à 16h00

Office Togolais des Recettes - OTR

**FIBREZ SANS FRAIS**

ACTUELLEMENT LES FRAIS D'INSTALLATION SONT À ~~10 000 FCFA~~ **0 FCFA**

**CANALBOX**  
VIVEZ L'INTERNET ILLIMITÉ

8866 [www.canalbox.tg](http://www.canalbox.tg)  
Coût de l'appel : 20 FCFA.  
\*Sous conditions d'éligibilité et de paiement du premier forfait mensuel

Plateforme Numérique SYDONIA World

## L'Immatriculation des Véhicules désormais digitalisée

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a lancé ce mardi 5 novembre 2024, la plateforme numérique SYDONIA World, une innovation majeure qui transforme radicalement les démarches liées à l'immatriculation des véhicules entrés au Port de Lomé. Cette nouvelle solution digitale permet désormais de traiter de manière entièrement dématérialisée les demandes d'immatriculation pour tous les véhicules entrant au Port de Lomé, offrant ainsi une simplification considérable des démarches administratives pour les opérateurs économiques, en particulier les commissionnaires en douane, consignataires, importateurs et exportateurs de véhicules.

Anissatou AFFO

La plateforme SYDONIA World est conçue pour rationaliser et faciliter chaque étape de l'immatriculation des véhicules. En permettant un suivi numérique de toutes les démarches, elle offre une solution plus rapide, plus transparente et moins sujette aux erreurs que les méthodes traditionnelles basées sur des documents papier.

Les opérateurs économiques impliqués dans le processus, tels que les commissionnaires ou les consignataires, peuvent désormais accéder directement à toutes les informations nécessaires pour évaluer les taxes et droits de douane applicables à chaque véhicule impor-



té. En quelques clics, ils peuvent consulter les montants de la TVA, des droits de douane et autres frais variables (selon des critères comme la puissance du moteur, le modèle ou l'âge du véhicule). Ce calcul automatisé évite les erreurs humaines et garantit la conformité fiscale des transactions. L'un

des principaux avantages de SYDONIA World est la réduction significative du recours aux documents papier. En effet, une fois les droits et taxes payés via la plateforme, la déclaration douanière peut être finalisée de manière numérique, ce qui élimine la nécessité d'une gestion physique des documents.

Cela permet non seulement de gagner du temps, mais aussi de renforcer la sécurité des données échangées, réduisant les risques de falsification ou de perte de documents.

De plus, en centralisant toutes les informations nécessaires à l'immatriculation sur une seule plateforme, l'OTR permet une plus grande transparence et un meilleur suivi des dossiers. Chaque étape du processus est désormais traçable, ce qui facilite le travail des agents de l'administration fiscale tout en offrant une visibilité accrue pour les opérateurs économiques.

Après l'étape cruciale de dédouanement des véhicules, l'application SYDONIA World, permet également de générer le certificat de dédouanement. Ce document officiel est indispensable pour valider l'immatriculation d'un véhicule et obtenir les plaques d'immatriculation ainsi que la carte grise.

La digitalisation de ces procédures s'inscrit dans une série d'initiatives lancées par l'OTR pour mo-

derniser et dématérialiser les démarches administratives. Ces réformes ont pour objectif de rendre le système plus transparent, efficace et accessible à tous les acteurs économiques. L'administration fiscale met ainsi en avant l'importance du civisme fiscal, incitant les citoyens à respecter les nouvelles règles et à utiliser les outils numériques disponibles pour simplifier leurs démarches.

La mise en œuvre de la plateforme SYDONIA World par l'OTR est une véritable avancée vers une administration moderne et efficace. En simplifiant le processus d'immatriculation des véhicules, ce nouveau système contribue à la fluidité du commerce et à la satisfaction des opérateurs économiques. Cette innovation démontre l'engagement du Togo à embrasser la technologie pour faciliter les affaires et améliorer l'expérience citoyenne dans un monde de plus en plus tourné vers le numérique.

### Education de qualité

## Le Togo dans le Top 10 des pays africains

(TOGODAILYNEWS)- Au Togo, les autorités ne lésinent pas sur les moyens pour rendre le secteur éducatif très compétitif. Ces efforts consentis par le pays portent des fruits. Ainsi le pays de Faure Gnassingbé est classé 5ème sur les dix premiers pays africains offrant la meilleure qualité d'éducation.

Selon le rapport Financing Africa, récemment publié par la Fondation Mo Ibrahim, bien qu'aucun pays d'Afrique ne puisse se vanter d'avoir pleinement atteint l'ODD 4 de l'ONU, certains pays en sont incroyablement proches.

Les notes ODD4 de ces pays indiquent qu'ils sont déjà au même niveau que certains des meilleurs établissements d'enseignement du monde. L'objectif visé par l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) est d'assurer une éducation de qualité, inclusive

Rank	Country	SDG4 index scores
1.	Tunisia	93.1
2.	Ghana	84.5
3.	Namibia	83.7
4.	Mauritius	83.5
5.	Togo	80.1
6.	Cape Verde	79.2
7.	Morocco	78.6
8.	South Africa	76.6
9.	Eswatini	74.2
10.	Kenya	71.1

et équitable, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Parmi ces pays figure le Togo qui occupe d'ailleurs la cinquième place des dix premiers pays africains offrant la meilleure qualité d'éducation. Voici le Top 10 des pays africains offrant la meilleure qualité d'éducation. Bien plus qu'un moyen de parvenir à la réussite économique dans

les pays africains, le développement académique est un moyen d'autonomiser les individus, d'améliorer la santé, de stimuler la créativité et d'assurer la stabilité politique. Les gouvernements qui investissent massivement dans l'éducation sont mieux placés pour être compétitifs dans une économie mondiale de plus en plus axée sur la connaissance. Il est donc essentiel pour tout gouvernement de veiller à ce que l'alphabétisation soit généralisée dans toute la région qu'il gouverne, en particulier parmi les jeunes du pays.

# ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo - REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email: [ecofinances.infos@gmail.com](mailto:ecofinances.infos@gmail.com)

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES

N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Site web: [www.ecoetfinances.com](http://www.ecoetfinances.com)

Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan

derrière l'école cour lumière

Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

#### Directeur de publication

Komlan KPATIDE  
00228 90 05 05 08

#### Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO  
00228 90 90 49 83

#### Rédacteurs

Keziah KPATIDE  
Patience SALLAH  
Yves ATCHANOUVI  
Anissatou AFFO

#### Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

#### Graphiste

Stan AZIATO  
91 77 02 74

#### Imprimerie

ECO & FINANCES  
Tirage: 3000

# Indice des prix des matières premières hors pétrole exportées par les pays de l'UEMOA Hausse de 24,9% au deuxième trimestre 2024

Selon le rapport sur la politique monétaire de l'UEMOA récemment publié par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), l'indice des prix des matières premières hors pétrole, exportées par les pays de l'UEMOA, s'est accru, en rythme trimestriel, de 24,9% au cours du deuxième trimestre 2024, après un accroissement de 21,3% un trimestre plus tôt.

**Bernard AFAWOUBO**

D'après la banque centrale, cette hausse est essentiellement attribuable à la progression des cours de certains produits agricoles notamment le cacao (+50,2%), le café (+24,8%), la noix de cajou (+23,4%), les huiles (+6,7%) et le caoutchouc (+4,8%), ainsi qu'au renforcement des prix des métaux précieux notamment l'or (+12,7%) et le zinc (+7,7%). En revanche, les cours du coton (-12,7%), du phosphate (-10,4%) et de l'uranium (-10,0%) se sont repliés sur la même période.

La hausse des cours du cacao, au deuxième trimestre

2024, est due notamment à la suspension temporaire des achats et exportations de fèves par la Côte d'Ivoire, en vue de permettre l'approvisionnement des industries locales, à la baisse de la production intermédiaire et à l'incertitude concernant les prévisions de la prochaine campagne, alors que la demande reste soutenue.

« Les cours du café se sont raffermis eu égard au resserrement de l'offre au Vietnam et aux inquiétudes concernant la prochaine récolte affectée par des conditions chaudes et sèches dans les régions productrices du pays. La révision à la baisse des prévisions de production de



noix de cajou pour 2024 en Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de noix brutes, en raison des conditions météorologiques défavorables, a contribué au raffermissement des prix de ce produit » indique la banque centrale.

En ce qui concerne les prix des huiles, ils sont portés par une forte demande, combinée à une baisse de la production due aux conditions climatiques défavorables. Les cours du caoutchouc ont augmenté, en raison d'un approvisionnement insuffisant du marché par les pays producteurs d'Asie du Sud-Est,

notamment la Thaïlande. Le renchérissement de l'or s'explique par l'accroissement des achats par les entreprises et les banques centrales, notamment celle de la Chine, conjugué aux attentes d'une possible détente de la politique monétaire américaine, qui renforcerait l'attrait de l'or en tant que valeur refuge.

Quant à la hausse des prix du zinc, elle est imputable aux prévisions d'une demande croissante, stimulée par les mesures de soutien économique mises en place en Chine, ainsi qu'aux anticipations de réduction des taux d'intérêt, qui

alimentent l'espoir d'une amélioration des perspectives industrielles. En revanche, les prix du coton ont fléchi, en raison d'une offre abondante face à une demande faible, amplifiée par des fermetures d'usines de textile en Indonésie.

Parlant des cours des engrais phosphatés, ils ont régressé, en lien avec la production accrue d'ammoniac et la poursuite des exportations de la Biélorussie et de la Russie, malgré les sanctions occidentales. Le recul des cours de l'uranium s'explique par l'arrêt temporaire des achats sur le marché. Cet arrêt serait dû à la pause observée par les acteurs du marché, y compris les fonds spéculatifs, pour évaluer les conditions du marché après une période de hausse significative des prix.

Malgré ce repli, les cours de l'uranium restent à des niveaux élevés depuis 16 ans, en raison du déficit structurel de l'offre.

## Echanges commerciaux entre le Togo et la Turquie

### Près de 300 millions de dollars en 2023

Le volume des échanges commerciaux entre le Togo et la Turquie a connu une évolution impressionnante, atteignant près de 300 millions de dollars cette année. C'est ce qu'a révélé Muteber Kılıç, l'ambassadrice de Turquie près le Togo, lors de la célébration du 101e Republic Day de la Türkiye, qui s'est déroulée la semaine dernière à Lomé. Ce chiffre illustre non seulement une dynamique économique croissante entre les deux nations, mais également les efforts déployés pour bâtir des relations de partenariat solides.

**Anissatou AFFO**

Pour mettre en perspective cette dynamique, il convient de noter que les transactions commerciales étaient d'environ 128 millions de dollars en 2021. Cela représente une progression significative de plus de 50% en seulement deux ans, une tendance qui témoigne de l'engagement des deux pays à renforcer leurs échanges. « Depuis 2021, le volume des échanges commerciaux est passé de 128 à près de 300 millions de dollars, illustrant l'intensification des relations entre Lomé et Ankara », a indiqué l'ambassadrice dressant le bilan de la coopération entre Lomé

et Ankara. Cette croissance est le fruit d'initiatives concrètes allant dans le sens d'une facilitation des interactions commerciales.

Un des points marquants de ces initiatives est l'ouverture d'un service consulaire à Lomé en février dernier. Ce nouveau service permet désormais aux citoyens togolais de faire leurs demandes de visa directement sur place, sans avoir à se rendre à Cotonou, au Bénin. Cette démarche a grandement simplifié l'accès aux opportunités économiques en Turquie, ouvrant la voie à de nouvelles collaborations et échanges d'expertises entre les deux pays.

Pour l'ambassadrice, cette initiative constitue un le-

vier stratégique pour les acteurs économiques togolais souhaitant explorer les perspectives offertes par le marché turc. « Cette avancée constitue un atout majeur pour les hommes et femmes d'affaires qui peuvent désormais accéder plus facilement aux opportunités économiques et commerciales en Turquie », a-t-elle soutenu.

Les relations diplomatiques entre les deux pays ont franchi un nouveau cap avec la mise en place d'un mécanisme de consultation politique bilatérale entre les ministères des Affaires étrangères, en 2020. Un des éléments marquants de ce rapprochement est l'exemption réciproque de visa pour les détenteurs de passeports officiels

des deux pays, une mesure qui facilite les

échanges diplomatiques et les missions officielles. De plus, un protocole de coopération entre le ministère des Affaires étrangères du Togo et l'Académie diplomatique de la République de Turquie a été signé, permettant ainsi aux diplomates togolais de bénéficier de formations spécialisées pour renforcer leurs compétences en matière de politique étrangère.

Outre les échanges économiques, un rapprochement diplomatique est également en cours. La Turquie, qui s'engage à renforcer ses liens avec le Togo, explore des avenues de coopération dans plusieurs domaines, y compris l'éducation. Cela signifie que les deux pays ne se contentent pas d'échanger des biens et des services, mais s'investissent également dans le développement humain et l'échange de savoir-faire. Actuellement, vingt étudiants togolais bénéficient de bourses d'études en Turquie, dans le cadre d'un programme de coo-

opération académique qui vise à former une nouvelle génération de leaders et de professionnels qualifiés. Cette initiative permet non seulement de renforcer les capacités humaines du Togo, mais aussi de favoriser les échanges culturels entre les deux pays. Un projet d'ouverture d'un Centre d'études et de recherches turques à l'Université de Lomé est également en préparation. Ce centre, soutenu par la Fondation Maarif, aura pour vocation de promouvoir la culture turque et d'approfondir les connaissances académiques sur les relations internationales entre le Togo et la Turquie.

L'essor des échanges commerciaux entre le Togo et la Turquie constitue une étape charnière dans le développement des relations bilatérales. Avec la poursuite des efforts pour faciliter les contacts économiques et renforcer la coopération dans différents domaines, l'avenir semble prometteur pour cette collaboration

## A vendre

### A la Caisse

-Une villa sur 824 m2 avec piscine de 4 chambres salomoderne et une chambre ami avec une dépendance avec titre foncier

-Une villa sur 1280 m2 en angle de rue avec titre foncier de 5 chambres salon ; deux chambres amis et une grande salle

-Une villa sur 608 m2 avec titre foncier de 3 chambres salon en angle de rue.

### A vendre

-Une villa R+2 très moderne de 5 chambres +2 salons ; 2 cuisines ; 2 bars ; 2 dépendances ; une piscine et une paillote à Agoe assiyeye avec titre foncier ;

-Deux (02) lots collés à zanguera avant l'ancien péage en angle de rue avec un titre foncier global

-Dix (10) lots collés à zanguera avant l'ancien péage et à 30 m du goudron avec titre foncier.

Contact : (00 228) 90 05 05 08 ou le 99 06 96 71

BRVM

## Hausse de 70 milliards FCFA de la capitalisation du marché des obligations en fin octobre 2024

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a clôturé le mois d'octobre 2024 sur une note positive, marquée par une augmentation substantielle de 70 milliards FCFA de la capitalisation du marché des obligations. Cette progression est principalement due à la première cotation de l'emprunt obligataire émis par la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), intitulé « BIDC-EBID GSS 6,50% 2024-2031 ».

Joël JAY

Le marché des obligations à la BRVM a enregistré une capitalisation de 10 549,132 milliards FCFA au 31 octobre 2024, en hausse par rapport aux 10 479,132 milliards FCFA atteints le 30 octobre. La performance de ce marché s'explique en grande partie par l'émission de la BIDC, d'un montant de 70 milliards FCFA, qui s'est démarquée par son orientation stratégique vers des investissements à impact. Cet emprunt a été largement souscrit sur le marché financier régional de l'UEMOA, avec la vente de 7 millions d'obligations offrant un taux de rendement de 6,50 % sur la période 2024-2031.

Cette émission obligataire s'inscrit dans un programme de finance-



ment ambitieux destiné à promouvoir des projets ayant un impact positif sur le développement durable dans les États membres de la CEDEAO. L'opération a notamment pour objectif de soutenir le plan de relance économique en zone UEMOA dans le contexte de reprise post-Covid-19 et d'encourager le financement de projets en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). La diffusion des titres dans le public, qui s'est déroulée entre le 15

et le 19 juillet 2024, a suscité un vif intérêt auprès des investisseurs, renforçant la confiance dans les initiatives de la BIDC.

En parallèle, la capitalisation du marché des actions de la BRVM a également enregistré une hausse, atteignant 9 735,056 milliards FCFA au 31 octobre, soit une augmentation de 20,07 milliards FCFA par rapport à la veille. Le volume total des transactions s'est quant à lui établi à 991,953 millions FCFA, en légère baisse par rap-

port aux 1,029 milliard FCFA enregistrés le jour précédent.

Concernant les indices boursiers, l'indice BRVM Composite a progressé de 0,21 % pour atteindre 271,09 points, tandis que l'indice BRVM 30, regroupant les titres les plus liquides, a augmenté de 0,31 % à 134,93 points. Cependant, l'indice BRVM Prestige a affiché un recul de 0,51 %, se situant à 114,41 points au 31 octobre.

En termes de variations individuelles, la Société Ivoirienne de Banque Côte d'Ivoire s'est distinguée avec la plus forte hausse de cours, enregistrant une progression de 7,46 % pour atteindre 7 200 FCFA. Ce titre est suivi par Vivo Energy Côte d'Ivoire, qui a gagné 1,70 % pour se fixer à 895 FCFA, ainsi que Bernabé Côte d'Ivoire (+0,87 % à 1 155 FCFA), Sonatel Sénégal (+0,59 % à 23 700 FCFA), et Orange Côte d'Ivoire (+0,48 % à 15 800 FCFA).

Du côté des baisses, SMB

Côte d'Ivoire a accusé la plus forte perte, avec une diminution de 7,49 % à 12 230 FCFA, suivie par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité, en baisse de 7,47 % à 2 355 FCFA. Les titres de Tractafric Motors Côte d'Ivoire, Sucrière et Uniwax Côte d'Ivoire ont également enregistré des reculs respectifs de 7,46 %, 2,27 % et 2,22 %.

Cette hausse de la capitalisation des obligations de 70 milliards FCFA conforte la dynamique de la BRVM pour l'année en cours, soutenue par des initiatives telles que celle de la BIDC, axée sur des investissements responsables et durables. Cette performance augure une fin d'année encourageante pour le marché financier régional, où de nouvelles émissions obligataires et actions stratégiques pourraient continuer de stimuler l'investissement dans les secteurs prioritaires pour le développement de la région.

### Promotion de l'investissement

## La stratégie de marketing territorial validée

Dans le cadre des actions de promotion des investissements au plan régional, le ministère de l'industrie et de la promotion des investissements a organisé le 31 octobre 2024, un atelier de validation pour examiner et finaliser le rapport sur la stratégie de marketing territorial. A l'issue des travaux, le rapport final, intégrant les contributions des parties prenantes, a été validé sous réserve de prise en compte des observations formulées lors de cet atelier, marquant une étape importante vers la concrétisation de cette vision de développement pour le Togo.

Patience SALLAH

L'objectif visé par cette stratégie innovante est d'identifier les potentialités économiques locales et à renforcer l'attractivité des différentes villes pilotes, dans le but de décentraliser les investissements directs étrangers et nationaux.

Avec sa diversité de paysages et de cultures, le Togo regorge de ressources naturelles et humaines encore sous-exploitées. Conscient de ce potentiel, le ministère adopte une approche de marketing ter-

ritorial pour mettre en avant les atouts propres à chaque région et attirer ainsi les investisseurs.

La phase pilote de cette stratégie a été mise en œuvre dans les villes de Kara, Blitta, Atakpamé, Kpalimé et Aného. Chaque ville illustre les possibilités spécifiques offertes par cette approche. Par exemple, Atakpamé, avec son potentiel agricole et commercial, se distingue par une production abondante qui contribue à la souveraineté alimentaire du Togo.

En ce qui concerne la ville de Kara, grâce à sa position géographique stratégique, elle offre des perspec-

tives favorables au développement logistique et commercial.

Située plus au sud, Blitta se distingue par ses ressources naturelles et forestières, ouvrant des opportunités dans l'agro-industrie et l'écotourisme.

Avec ses paysages époustouflants et ses cascades, Kpalimé est une destination de choix pour le tourisme de nature. Enfin, Aného, chargée d'histoire, possède un potentiel unique pour le tourisme culturel, où chaque coin de la ville dévoile l'âme et l'héritage culturel du Togo.

Face à ces spécificités, un marke-

ting territorial sur mesure avec des plans de marketing spécifiques pour chaque région sont essentiels afin de valoriser ces atouts qui incarnent l'identité unique du Togo. La réussite de cette stratégie repose également sur la collaboration entre les collectivités locales, le secteur privé et les partenaires de développement, chacun apportant son expertise pour un impact maximal.

Cet atelier a ainsi permis de renforcer l'attractivité de ces villes en mettant en lumière leurs caractéristiques uniques pour attirer les investissements nationaux et internationaux, tout en favorisant un développement économique équilibré et la création d'emplois. A en croire Yawo Atsouvi Sikpa, représentant du ministre de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement, cette rencontre s'inscrit dans la vision stratégique du gouvernement de renforcer l'attrac-

tivité du pays, en mettant en lumière les spécificités et les atouts des villes togolaises, de manière à attirer des investisseurs et à inciter le développement local. L'importance du marketing territorial dans la gestion et la promotion des villes réside dans l'attraction des investissements, mais aussi dans le renforcement de leurs images auprès des résidents et visiteurs.

« Pour garantir la pertinence et la conformité de cette stratégie aux réalités de chaque territoire, un travail approfondi a été réalisé sur le terrain. Ces consultations ont servi de fondement à l'élaboration de cette stratégie, afin qu'elle reflète au mieux les potentialités spécifiques de chaque localité et suscite l'adhésion de tous », a indiqué Yawo Atsouvi Sikpa.

Cette stratégie sera construite autour des valeurs fortes, de l'exploitation des richesses locales, de l'intégration des messages et actions de promotion les plus pertinents.

# BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

mercredi 6 novembre 2024

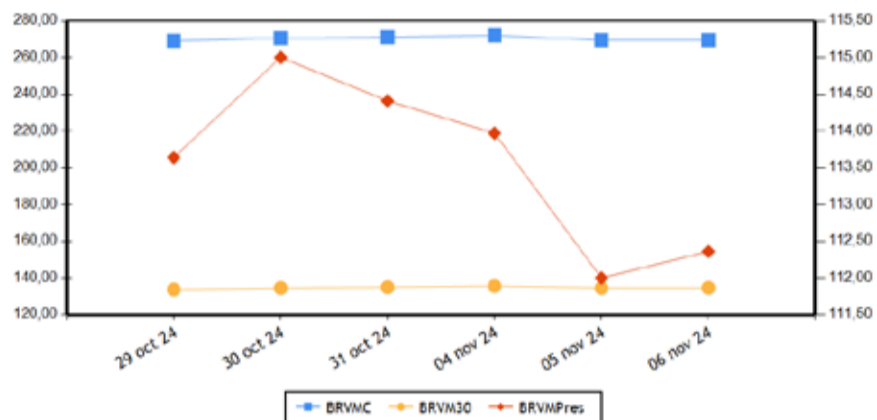
N° 212

<b>BRVM COMPOSITE</b>	<b>269,48</b>
Variation Jour	0,01 %
Variation annuelle	25,84 %

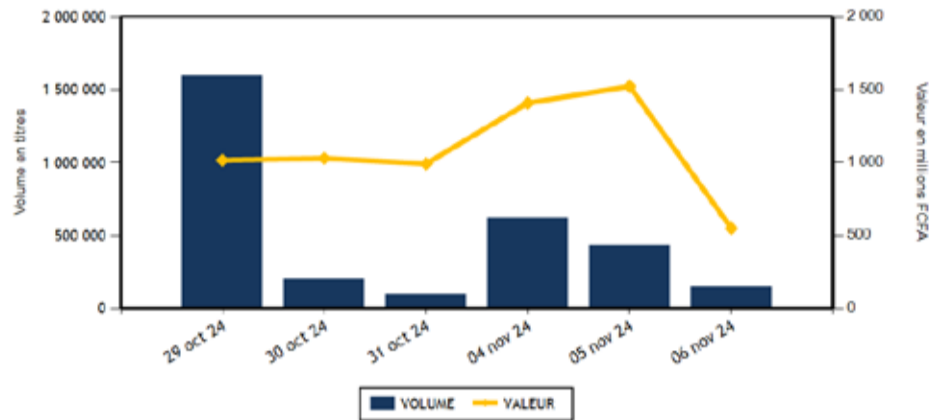
<b>BRVM 30</b>	<b>134,60</b>
Variation Jour	0,06 %
Variation annuelle	24,80 %

<b>BRVM PRESTIGE</b>	<b>112,36</b>
Variation Jour	0,32 %
Variation annuelle	10,73 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	9 777 360 250 807	-0,01 %
Volume échangé (Actions & Droits)	150 049	-64,91 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	540 525 018	-63,25 %
Nombre de titres transigés	42	-2,33 %
Nombre de titres en hausse	15	150,00 %
Nombre de titres en baisse	15	-46,43 %
Nombre de titres inchangés	12	33,33 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 523 748 708 575	-0,24 %
Volume échangé	1 103	-81,30 %
Valeur transigée (FCFA)	8 791 148	-83,04 %
Nombre de titres transigés	8	166,67 %
Nombre de titres en hausse	0	
Nombre de titres en baisse	5	
Nombre de titres inchangés	3	0,00 %

**PLUS FORTES HAUSSES**

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICABLE CI (CABC)	1 095	7,35 %	-1,35 %
SOE CI (SDCC)	5 350	6,15 %	12,16 %
UNIWAX CI (UNXC)	410	5,13 %	-23,36 %
ONATEL BF (ONTBF)	2 340	4,00 %	2,63 %
PALM CI (PALC)	4 680	4,00 %	-30,67 %

**PLUS FORTES BAISES**

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SMB CI (SMBC)	9 685	-7,50 %	-8,02 %
SETAO CI (STAC)	605	-6,92 %	-32,78 %
SOGB CI (SOGC)	4 305	-6,41 %	31,65 %
BANK OF AFRICA NG (BOAN)	3 000	-5,66 %	-44,34 %
NEI-CEDA CI (NEIC)	750	-5,06 %	3,45 %

**INDICES PAR COMPARTIMENT**

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	112,36	0,32 %	10,73 %	37 907	357 501 945	8,69
BRVM-PRINCIPAL	36	134,56	-0,10 %	29,43 %	111 457	179 631 898	12,71

**INDICES SECTORIELS**

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	124,79	-0,10 %	23,52 %	19 923	134 923 680	18,60
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	723,32	0,17 %	36,10 %	21 467	213 827 910	9,88
BRVM - FINANCES	15	101,67	-0,21 %	17,65 %	60 578	134 445 188	5,66
BRVM - TRANSPORT	2	342,90	0,35 %	3,61 %	6 554	9 169 915	4,45
BRVM - AGRICULTURE	5	191,69	-1,25 %	18,65 %	8 324	21 748 100	13,71
BRVM - DISTRIBUTION	7	341,64	0,66 %	4,09 %	31 693	22 519 125	43,49
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	746,50	-6,92 %	-32,78 %	825	499 925	-

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	10,66
Taux de rendement moyen du marché	8,52
Taux de rentabilité moyen du marché	10,00
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	155
Volume moyen annuel par séance	425 346,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 219 383 325,89

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	10,97
Ratio moyen de satisfaction	6,75
Ratio moyen de tendance	61,52
Ratio moyen de couverture	162,54
Taux de rotation moyen du marché	0,01
Prime de risque du marché	3,63
Nombre de SGI participantes	33

**Définitions**

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances  
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances  
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)  
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)  
 Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)  
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif  
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende  
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées  
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES  
 Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma  
 Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01  
 Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85  
 Fax : +225 20 32 66 84  
 E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org



PLF 2025

## Le budget d'investissement dédié à l'agriculture en légère hausse par rapport à 2024

**Le budget d'investissement des départements de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts devrait s'établir à 17,27 milliards de dirhams (MMDH).**

Le budget d'investissement du département de l'Agriculture devrait augmenter de 4% à 14,21 MMDH en 2025, contre 13,62 MMDH en 2024, a précisé le ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts Ahmed El Bouari qui présentait le projet de budget sectoriel 2025 du ministère devant la Commission des secteurs productifs à la Chambre des représentants.

Pour ce qui est du développement durable, son budget d'investissement devrait atteindre 1,74 MMDH, a ajouté le ministre, soulignant que le budget d'in-



vestissement de la pêche maritime devrait s'établir à près de 359 millions de dirhams (MDH).

Dans le détail, M. El Bouari a fait savoir que les investissements au niveau du département de l'Agriculture porteront sur l'irrigation et l'aménagement de l'espace agricole (6,63 MMDH), le développement

des filières de production agricole (6,24 MMDH), la sécurité sanitaire (760 MDH), l'éducation, la formation et

la recherche (468 MDH), outre le soutien transversal et services polyvalents (120 MDH).

S'agissant du développement rural, le budget consacré au parachèvement du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) atteindrait 1 MMDH, tandis que

742 MDH seraient consacrés au désenclavement et au développement inclusif des zones rurales et de montagne.

Par ailleurs, le ministre a fait savoir que le budget de gestion connaîtrait une augmentation de 6% à plus de 4,71 MMDH (3,27 MMDH pour le développement rural, 797 MDH pour les eaux et forêts et 588 MDH pour la pêche maritime). Ainsi, le budget total du ministère avoisinerait 21,98 MDH.

De son côté, la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, chargée de la Pêche maritime, Zakia Driouich, a présenté le budget de son département, notant que le budget d'investissement atteindrait 358,71 MDH, réparti sur le développement

de la pêche et l'aquaculture, ainsi que la valorisation des ressources, (275,45 MDH), l'amélioration et la promotion sociale et professionnelle, ainsi que la sécurité des marins (55,06 MDH) et la direction et la gouvernance (28,20 MDH).

« Dans le cadre du Fonds de développement de la pêche maritime, plusieurs programmes sont prévus, notamment le renforcement des campagnes d'exploration, la maintenance des navires de recherche, la mise en place d'une unité technologique opérationnelle d'océanographie et la maintenance des systèmes de suivi », a fait savoir Mme Driouich.

**Challenge.ma**

### Investissement

## Le Ghana veut abriter la première usine de batteries au lithium en Afrique subsaharienne

**(Agence Ecofin) - L'Afrique héberge 30% des réserves mondiales de métaux critiques, mais participe peu à leur transformation. Riches en cuivre, cobalt ou lithium, la RDC, la Zambie ou encore le Zimbabwe affichent des ambitions dans la production locale de batteries électriques, avec des plans plus ou moins avancés.**

Le Fonds souverain minier du Ghana (Minerals Income Investment Fund ou MIIF) veut investir 2 millions \$ dans Castle Minerals, propriétaire du plus grand projet de graphite du pays. Selon un communiqué du mardi 5 novembre, le financement ferait du MIIF le premier actionnaire de Castle et s'inscrit dans la stratégie d'Accra de produire localement des batteries électriques.

Les fonds serviront en priorité à poursuivre le développement de Kambale jusqu'au stade de l'étude de pré-faisabilité. Le projet héberge 1,9 million de tonnes de graphite, selon une estimation publiée en octobre 2023. Les termes du protocole d'accord avec Castle prévoient que le MIIF aura le droit préférentiel d'acheter

jusqu'à un maximum de 50 % de la production de graphite.

Alors que le gouvernement a déjà un accord avec Atlantic Lithium pour un éventuel projet d'usine de transformation du concentré de lithium bientôt produit sur la première mine du pays, ce nouveau développement traduit la volonté des autorités de faire du Ghana un producteur de batteries électriques. Le graphite et le lithium sont en effet utilisés pour produire ces batteries.

« Cet investissement s'inscrit dans le cadre de la politique du gouvernement ghanéen en matière de minéraux stratégiques et de son aspiration à créer la première usine de fabrication de batteries au lithium-ion de la région subsaharienne », souligne Edward

Nana Yaw Koranteng (photo), PDG du MIIF.

Encore des efforts à fournir... Selon un rapport de la BAD, l'Afrique ne devrait capter que 55 milliards de dollars sur un marché des batteries et véhicules électriques estimé à 8800 milliards d'ici 2025, si le continent se limite au rôle d'exportateur de minerais bruts. Alors que le marché est en pleine croissance, cet exemple montre la nécessité pour les pays producteurs de minéraux utilisés dans cette industrie d'investir dans la transformation locale. Pour y arriver, plusieurs pays africains, dont le Ghana, ont déjà décidé d'interdire l'exportation à l'état brut de graphite, lithium et autres.

La disponibilité du lithium et du graphite n'est néanmoins pas suffisante pour développer une usine de production de batteries électriques, explique un rapport publié sur Ecofin Pro, la plateforme de l'Agence Ecofin destinée aux professionnels. Intitulé « Pro-

duire des batteries électriques en Afrique : les conditions de la faisabilité », le document montre qu'il faut aussi disposer de capacités techniques suffisantes, être capable de mobiliser du financement pour les infrastructures et disposer d'un approvisionnement électrique stable.

« La production de batteries électriques en Afrique est un défi majeur, mais pas impossible à relever. Il est crucial de disposer de politiques gouvernementales favorables, d'infrastructures adéquates, de compétences techniques et de coopération internationale pour réussir », estime Louis-Nino Kansoun, auteur du rapport.

Obtenir une batterie électrique nécessite aussi d'autres métaux comme le nickel, le cobalt, le cuivre ou le manganèse, autant de métaux que le Ghana ne produit pas. Pour le moment, le gouvernement ghanéen n'a pas encore présenté de plans concrets relatifs à son ambition de devenir



producteur de batteries au lithium-ion.

Quoi qu'il en soit, le rôle du Fonds minier pourrait être déterminant dans la réussite du projet, notamment en raison de ses capacités financières et de son rôle d'actionnaire dans le lithium d'Ewoyaa et le graphite de Kambale. Le MIIF revendique actuellement un portefeuille de plus d'un milliard \$ d'actifs sous gestion et veut atteindre les 6 milliards \$ « au cours de la prochaine décennie ».

Rappelons que le Ghana n'est pas le seul pays africain à s'activer pour produire des batteries électriques. La Zambie et la RDC ont un projet commun d'usine de batteries électriques, alors que le Zimbabwe, premier producteur africain de lithium, incite les compagnies présentes dans le pays à transformer le lithium pour approvisionner directement l'industrie des batteries électriques.

## Compte rendu du Conseil des Ministres

1. Le Conseil des ministres s'est réuni ce mardi 05 novembre 2024, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

2. Le Conseil des ministres a examiné et adopté trois projets de loi, deux ordonnances et deux décrets.

### I. Au titre des projets de loi,

3. Le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi modifiant la loi n° 2004-022 du 15 décembre 2004, portant régime juridique et fiscal harmonisé applicable au projet du gazoduc de l'Afrique de l'ouest en République togolaise.

4. Le traité du gazoduc de l'Afrique de l'ouest signé en 2003, et auquel notre pays est partie avec le Bénin, le Ghana et le Nigéria, vise la réalisation du projet du gazoduc de l'Afrique de l'ouest destiné au transport du gaz naturel du Nigéria pour approvisionner les trois autres pays.

5. Les changements intervenus depuis lors dans l'environnement du projet induisent la nécessité d'adapter les dispositions de la loi du gazoduc de l'Afrique de l'ouest relatives à trois aspects, à savoir : la période d'exemption fiscale accordée à la Société West African Gas Pipeline Company Limited (WAPCo), le taux d'imposition de WAPCo et la possibilité d'octroyer des licences à d'autres chargeurs.

6. Ces évolutions contribuent à améliorer la gouvernance du projet et à insuffler une nouvelle dynamique à la société Wapco et au réseau de gazoduc de l'Afrique de l'ouest. Elles permettent notamment aux États-parties de pouvoir

diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel, afin de mieux répondre aux besoins croissants.

7. Le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à la convention internationale de 1992 portant création d'un fonds

international d'indemnisation pour les dommages dus

à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL).

8. Les atouts dont dispose notre pays en matière d'opérations portuaires, notamment le climat de sécurité et les bonnes performances du Port autonome de Lomé ont permis un important accroissement des opérations portuaires, notamment celles de transbordement en mer.

9. Outre le cadre réglementaire national, le Togo a transposé des conventions de l'Organisation maritime internationale (OMI) afin de conforter son positionnement comme un État du port et un État du pavillon.

10. L'adoption de ce présent projet de loi permet de renforcer notre dispositif par l'adhésion à la convention internationale de 1992 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ; l'objectif visé étant la réhabilitation de l'environnement marin en cas de pollution et le dédommagement des populations riveraines.

11. Le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo au protocole de 2000 sur la préparation, la lutte et la coopération contre les événements de pollution par les substances nocives et potentiellement dangereuses (OPRC-HNS 2000).

12. Les risques de pollution en mer ne se limitent pas aux cas de déversement accidentel d'hydrocarbures. Aussi des instruments internationaux ont-ils été élaborés pour couvrir les autres éventualités.

13. Il en est ainsi du Protocole de l'OMI du 15 mars 2000, sur la préparation, la lutte et la coopération entre États membres contre les faits de pollution par les substances nocives et potentiellement dangereuses.

14. En adhérant à ce Protocole, notre pays va développer ses capacités opérationnelles pour préserver la santé humaine, protéger les ressources biologiques, la flore et la faune marines, et remédier aux éventuelles atteintes à l'agrément des sites

en cas de pollution.

### II. Au titre des ordonnances,

15. Le Conseil des ministres a examiné et adopté l'ordonnance fixant le nombre de sénateurs, les indemnités, les conditions d'éligibilité ou de désignation, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants, ainsi que le statut des anciens sénateurs.

16. Dans le système parlementaire bicaméral prévu par la Constitution togolaise, le Sénat, deuxième chambre est composé pour deux tiers (2/3) de ses membres, de personnalités élues par les représentants des collectivités territoriales et d'un tiers (1/3) de personnalités nommées par le Président du conseil.

17. En vue de prendre en compte les nouvelles attributions du Sénat, il y a lieu de réviser la loi organique de 2003 en prenant la présente ordonnance, conformément à l'article 98 de la Constitution qui prévoit que la mise en place des institutions de la Vème République est faite par voie d'ordonnance.

18. Le texte, adopté après l'avis favorable de la Cour Constitutionnelle, fixe le nombre de sénateurs, leurs indemnités, les conditions d'éligibilité ou de désignation, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants, ainsi que le statut des anciens sénateurs.

19. Le Conseil des ministres a examiné et adopté l'ordonnance fixant le nombre de députés, les indemnités, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants, ainsi que le statut des anciens députés.

20. Les nouvelles attributions de l'Assemblée nationale, première chambre du Parlement, conformément à la Constitution de la Vème République doivent être prises en compte en même temps qu'il est procédé à l'in-

tégration des évolutions antérieures.

21. C'est dans cette optique que la présente ordonnance est prise, après l'avis favorable de la Cour Constitutionnelle, pour consolider les modifications antérieures, arrimer les innovations avec celles du Sénat et permettre le fonctionnement harmonieux des deux chambres du Parlement.

22. Elle fixe, conformément à la Constitution, le nombre de députés, les indemnités, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants, ainsi que le statut des anciens députés.

### III. Au titre des décrets,

23. Le Conseil des ministres a adopté le décret portant approbation du nouvel accord de l'organisation interafricaine du café (OIAC), adopté le 20 novembre 2020 à Accra.

24. L'Organisation interafricaine du café (OIAC) a été créée le 07 décembre 1960 pour assurer le bon fonctionnement du secteur dont l'importance demeure notable dans l'économie des pays producteurs.

25. Le 20 novembre 2020, un nouvel accord a été adopté en remplacement de celui de 1960 et de ses modifications successives. Le présent décret permet à notre pays d'approuver ce nouveau texte qui va faciliter l'adoption de stratégies appropriées pour soutenir la production, la transformation et le commerce intra-africain du café ainsi que la promotion de la consommation nationale dans les États producteurs.

26. Au Togo, la priorité demeure l'amélioration durable des conditions de vie des producteurs et la rentabilité de la filière pour l'ensemble des acteurs de la chaîne, pour une caféiculture professionnalisée, compétitive et performante, créatrice de richesses et d'emplois décents, en particulier en milieu rural.

27. Sous l'effet conjugué des politiques publiques et

des apports du secteur privé, la production du café, qui a longtemps connu une tendance baissière, est désormais en hausse au Togo, passant de 10.950 tonnes en 2013 à 27.336 tonnes en 2023, avec une progression du rendement du simple au double.

28. Le Conseil des ministres a adopté le décret portant approbation de l'accord international de 2022 sur le café, adopté le 09 juin 2022 à Bogota.

29. Notre pays est également membre de l'Organisation Internationale du café (OIC), créée en 1962. L'accord international a été plusieurs fois révisé et le nouvel accord a été adopté le 09 juin 2022, pour permettre à l'organisation de rechercher de nouveaux moyens et ressources pour développer davantage l'industrie du café, lutter contre les maladies qui s'attaquent à cette culture et contre les changements climatiques.

30. L'approbation du nouvel Accord par le Togo ouvre la voie à l'adoption de stratégies appropriées en vue de soutenir la production, la commercialisation, la transformation et la consommation locale du café, d'une part et, d'autre part, d'améliorer les conditions de vie et de travail des producteurs à travers l'accroissement des exportations.

31. Notre pays ambitionne de doubler la production nationale (de 25.000 tonnes à 50.000 tonnes) à l'horizon 2030 et d'accroître la transformation nationale qui devrait atteindre un volume de 20.000 tonnes soit une augmentation de 40 %.

32. L'objectif est de procurer des revenus décents aux producteurs, d'assurer une répartition juste et équitable des revenus, d'améliorer la productivité et la qualité du café, de mobiliser des investissements conséquents dans le secteur et de promouvoir les initiatives entrepreneuriales des jeunes et des femmes sur toute la chaîne de valeur de la filière.

Fait à Lomé, le 05 novembre 2024

Le Conseil des ministres



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO  
 ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT  
 BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO



**TRANSFORMING  
 ECOWAS  
 COMMUNITIES**

**TRANSFORMER  
 LES COMMUNAUTES  
 DE LA CEDEAO**

**TRANSFORMANDO  
 AS COMUNIDADES  
 DA CEDEAO**

